

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 49

Votants : 71 (dont 22
procurations)

N° 9 B/

OBJET :

ETAT
D'AVANCEMENT
DU SCHEMA DE
MUTUALISATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture
le : 27 février 2023

Publiée ou notifiée
le : 27 février 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE (sauf pour la délibération n°42), François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Pauline TIROT, Henri SARRE (à partir de la délibération n°9 A/), Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Michel MARIEN à Patrick SEROR, Vice-Président.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à François SENNEPIN, Christine MAGNAUD à Joseph KUCHNA, Franck GONZALES à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Marie-José MORIER, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Jean-Marc BOUREL à Michèle CHARASSE, Jean-Pierre RAYMOND à Jean-François CHAUFFRIAS, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Christine BOUARD à Bernard AGUIAR, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Jean ALMAZAN à Christiane LEPRAT, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Linda PELISSIER, Henri SARRE à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°8), Alexis BOUTRY à Pauline TIROT, Sylvie DUBREUIL à Corinne IBARRA, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Thierry LAPLACE, François HUGUET, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39-1,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 3C/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 adoptant le schéma de mutualisation pour la période 2022 – 2026,

Vu l'avis favorable par le comité social territorial de Vichy Communauté en date du 14 février 2023 sur le rapport de mutualisation,

Vu l'examen par la commission n°5 le 13 février 2023,

Considérant que chaque année, préalablement au débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant,

Vu la délibération n°9 D/ du conseil communautaire du 23 février 2023 prenant acte du rapport d'orientations budgétaires et du débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation,

Oùï l'exposé sur le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation présenté par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, à la gestion patrimoniale et au schéma de mutualisation.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

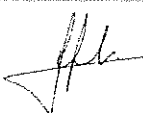
Prend acte.

Le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2022-2026 (annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme le Sous-Préfet de Vichy et M. le Trésorier Principal de Vichy.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 février 2023.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy.
Date : lundi 27 février 2023
11:24:22

INFORMATION RELATIVE A L'ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2023

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE L'INFORMATION

- Adoption du premier schéma de mutualisation 2015-2020 par délibération du conseil communautaire du 5 novembre 2015, mis à jour suite à la création du nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2017 lors de la fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise.
- Approbation du schéma de mutualisation 2022-2026 par délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021.
- Conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant.

Le présent rapport a pour objet de présenter la mise en œuvre du schéma au cours de l'exercice 2022 ainsi que les autres formes de mutualisation développées sur le territoire.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

❖ Actualité 2022 :

○ **Pour l'ensemble des services communs,**

- Poursuite des missions selon leur périmètre d'action inscrit au schéma 2022-2026.

○ **Service commun ADS :**

- Elargissement des missions du service commun à l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur : signature de l'avenant en cours avec les communes ayant renouvelé leur adhésion au service commun au 1^{er} janvier 2022.
- Adhésion au service commun ADS, élargi à l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur, des 13 communes de la Montagne Bourbonnaise nouvellement couvertes par un document d'urbanisme : signature des conventions en cours.
- La répercussion du financement de ces missions sur le montant des attributions de compensation a été examinée au cours de l'année 2022 avec l'ensemble des communes adhérentes.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

❖ Autres formes de mutualisation :

La mutualisation s'organise également entre Vichy Communauté et les communes membres sous forme de mises à disposition de personnel, de prestations de service, de groupements de commandes...

○ **Mises à disposition de personnel :**

Une dizaine de conventions ont été signées en 2022 prévoyant les conditions d'emploi des agents et les dispositions financières entre Vichy Communauté et la commune signataire. Les communes concernées sont : Vichy (Plan d'eau, Smart City, Patrimoine historique...), Cusset (ALSH), Bellerive-sur-Allier (ALSH), Saint-Germain des-Fossés (MSAP) et Le Mayet de Montagne (Piscine).

○ **Prestations de service facturées :**

➤ **Service commun des archives :**

Le service peut assurer pour les communes des prestations facturées portant sur le tri, le classement et l'inventaire de leurs dossiers et dispenser, sur place, en fin de parcours une formation à l'archivage.

En 2022, les communes du Vernet et de Châtel-Montagne ont bénéficié de ce service après signature d'une convention avec Vichy Communauté régissant les détails de la prestation et les conditions financières.

➤ **Service commun des systèmes d'information**

Pour la mise en œuvre du portail « famille », Vichy communauté a signé des conventions de prestations de service payantes avec les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy en 2016 et les communes du Mayet de Montagne et d'Abrest les ont rejoints en 2022.

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

○ Groupements de commande :

Plusieurs conventions ont été signées en 2022, notamment :

- Passation avec le SDE 03 de contrats publics d'achat multi-énergies et prestations associées,
- Projet de Territoire Intelligent et Durable de Vichy et Vichy Communauté,
- Prestations de géomètres experts et topographes avec Vichy Communauté , Vichy et Cusset,
- Travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux et communautaires avec Vichy Communauté, Cusset et Vichy,
- Maintenance des installations électriques des bâtiments communaux de Vichy et communautaires.

DONNEES FINANCIERES

- Services communs portés par Vichy Communauté

COUTS SERVICES COMMUNS

	MASSE SALARIALE REALISEE 2022	PARTICIPATION FINANCIERE 2022 (AC definitives - services communs)			PART VICHY/CO 2022	MASSE SALARIALE ESTIMEE 2023	AC PROVISOIRES 2023 - Services communs			PART VICHY CO ESTIMEE 2023
		VICHY	CUSSET	BELLERIVE			VICHY	CUSSET	BELLERIVE	
AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)	541 915 €	318 769 €	67 284 €	4 355 €	151 507 €	626 325 €	318 769 €	67 284 €	4 355 €	235 917 €
FINANCES FISCALEITEET POLITIQUES CONTRACTUELLES	1 047 792 €	214 502 €	189 631 €	131 589 €	512 070 €	1 065 670 €	214 502 €	188 857 €	131 589 €	530 722 €
RESSOURCES HUMAINES	1 396 541 €	472 584 €	183 163 €	160 838 €	579 956 €	1 444 026 €	481 603 €	187 206 €	163 372 €	611 845 €
COMMANDE PUBLIQUE	679 562 €	345 662 €	82 411 €	47 023 €	204 466 €	688 480 €	345 662 €	82 411 €	47 023 €	213 384 €
AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES	551 639 €	239 989 €	- €	- €	311 650 €	515 435 €	203 068 €	- €	- €	312 367 €
SYSTEMES D'INFORMATION	1 097 960 €	542 572 €	88 076 €	72 730 €	394 582 €	1 157 108 €	542 572 €	88 076 €	72 730 €	453 730 €
ARCHIVES	124 343 €	87 181 €			37 162 €	129 244 €	87 181 €			42 063 €
SPORTS	2 826 444 €	1 163 647 €			1 662 797 €	3 029 699 €	1 163 647 €			1 866 052 €
TOTAL	8 266 196 €	3 384 906 €	610 565 €	416 535 €	3 854 190 €	8 655 987 €	3 557 004 €	613 834 €	419 069 €	4 266 080 €

DONNEES FINANCIERES

- o Les attributions de compensation provisoires 2023, propres aux services communs (hors ADS), ont été ajustées afin de prendre en compte l'évolution des effectifs connue au moment de l'estimation.

Ainsi, les montants provisoires 2023 représentent pour Vichy Communauté une baisse de l'ordre de 22 100 € par rapport aux attributions de compensation définitives 2022, la variation est répartie ainsi :

▪ Bellerive-sur-Allier	+ 2 530 €
▪ Cusset	+ 3 270 €
▪ Vichy	- 27 900 €

DONNEES FINANCIERES

- Les autres services communs :

2022	MONTANT FORFAITAIRE	PARTICIPATION FINANCIERE			PART VICHY CO
		VICHY	CUSSET	BELLERIVE	
SPORTS Boucle des Isles	81 950 €	24 850 €		32 250 €	24 850 €
ESPACES VERTS Boucle des Isles	850 000 €				850 000 €
	83 000 €	35 898 €		11 205 €	35 898 €
BATIMENTS					
VOIRIES ET RESEAUX					
CTI NORD AGGLO					
TOTAL	1 014 950 €	60 748 €		43 453 €	910 748 €

DONNEES FINANCIERES

o Bilan financier du service commun de santé et de prévention des risques professionnels

Le centre hospitalier de Vichy met à disposition de l'EPCI et des villes centres une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels de la santé (médecin du travail, infirmières de santé au travail, assistante de santé au travail, psychologue du travail) et de la prévention (ergonome, responsable prévention).

Le coût 2022 de ce service payé au Centre hospitalier de Vichy s'élève à 39 297 €, réparti comme suit :

VENTILATION COUT ANNUEL SUR LA BASE DES EFFECTIFS PERMANENTS 2022					
	VICHY CO	VICHY	CCAS VICHY	CUSSET	BELLERIVE
					Total
Effectifs au 01/01/2022	439	392	67	174	86
Part de l'ét dans l'eff total	37,91%	33,85%	5,79%	15,03%	7,43%
Coût annuel	14 898 €	13 303 €	2 274 €	5 905 €	2 918 €
					39 297,23

L'équipe prévention de Vichy Communauté intervient sur une dimension de conseil auprès de la direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier sur deux thématiques :

- Diagnostic, proposition et mise en œuvre d'une méthodologie de mise à jour du document unique en lien avec les services et les acteurs de terrain.
- Expertises ergonomiques et prévention dans le cadre de la réalisation de travaux, de création de poste, de restructuration de service, de maintien dans l'emploi.

En 2022, Vichy Communauté a facturé ces prestations 14 271 € au Centre Hospitalier de Vichy.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les nouvelles pistes de partenariat inscrites au schéma de mutualisation 2022-2026 concernent les secteurs d'activité suivants :

- Action sociale
 - Accompagnement numérique
 - Moyens généraux / logistique / secrétariat
 - Communication
-
- Dégager par secteur les missions susceptibles d'être partagées
 - En délimiter le périmètre selon les besoins par commune
 - Choisir le mode de fonctionnement (cf. outils de mutualisation)

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

- **Action sociale :**

Le diagnostic sur la politique sociale du territoire confié au cabinet d'études Mensia Conseil, commandé par le Département, Vichy Communauté et les CCAS de Vichy, de Cusset et de Bellerive-sur-Allier au printemps 2021, a dégagé 3 scénarii :

- ❖ Scénario 1 « coordination » : maintien des organisations actuelles et renforcement des modalités de coordination à l'appui d'outils communs
- ❖ Scénario 2 « mise en commun » : scénario 1 + mise en commun de locaux pour la création de guichet(s) unique(s) et création d'un dispositif commun d'aides financières facultatives
- ❖ Scénario 3 « intégration » : scénario 1 et 2 + création d'une structure réunissant l'ensemble des agents du Département et des CCAS intervenant sur le territoire de Vichy Communauté => service social unifié

➤ Action proposée dans le schéma : Selon le scénario retenu, engager une réflexion sur les politiques sociales locales susceptibles d'être partagées à moyen terme.

➤ En 2022, les parties prenantes ont retenu le scénario 2 avec l'objectif de réaliser le scénario 3 dans les 5 ans à venir. Par ailleurs, décision prise d'ouvrir, sur la ville de Cusset en 2023, un accueil commun du public grâce à un guichet unique réunissant le CCAS, la PMI et la maison des solidarités du département. Un projet similaire pour Vichy est en préparation.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

- **Accompagnement numérique :**

D'après l'audit réalisé en 2015 pour le 1er schéma :

- Pour Vichy, Bellerive, Cusset et VVA, il s'agissait de rationaliser les logiciels, matériels et infrastructures afin de diminuer les coûts globaux et de mutualiser les compétences.
- Pour les autres communes, l'aide sur les logiciels étant fournie par l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier), il s'agissait principalement d'obtenir une aide technique sur l'informatique et une gestion globale des achats de matériels.

Une consultation des communes a été lancée en mai 2021 pour recenser leurs pratiques en matière de systèmes d'information et de communication et cerner leurs besoins.

➤ **Actions proposées dans le schéma :**

- Favoriser l'accompagnement numérique et développer un plan dédié sur le territoire.
- **En 2022**, le service a dispensé des conseils en matière de cyber sécurité et d'achat informatique aux communes de Serbannes, Charmeil, Châtel-Montagne et le Vernet. Pour 2023, il envisage de favoriser la promotion des prestations payantes du service reprographie et de développer les conseils aux communes en matière d'achats groupés, d'investissement informatique et de cyber sécurité.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

- **Moyens généraux / logistique / Secrétariat :**

Besoin de préciser :

- le champ à couvrir : les moyens actuels et les attentes par commune
- l'outil de mutualisation : achat de matériel en commun / mise à disposition de personnel / partage de matériels / partage de personnels...
- Les problématiques communes à plusieurs mairies.

Le Centre de gestion de l'Allier a engagé récemment un travail conséquent sur le sujet du recrutement des secrétaires de mairie : nouvelle offre de formation, aide au recrutement, postes de secrétaires « volantes » pour assurer les remplacements de courte durée, mise en place d'un référent des secrétaires de mairie au Centre de gestion de l'Allier.

➤ **Actions proposées dans le schéma :**

- Réfléchir par pôle géographique (à l'image du CTI Nord Agglo) ?
- Quelle commune pour porter le projet de mutualisation ?
- Faciliter le partage de compétences
- Intervenir en matière de secrétariat en complément de l'offre du Centre de Gestion

- **En 2022**, contacts avec le Centre de gestion de l'Allier afin d'organiser une présentation de ces services aux élus. L'intervention de Fabienne Vincent, directrice générale des services du CDG03, est programmée lors du bureau communautaire du 27 avril 2023.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

- **Communication :**

Les besoins des communes sont à préciser et à délimiter. A l'issue de la consultation des communes lancée en mai 2021, il ressort une demande liée aux outils de communication web, application mobile notamment.

- Action proposée :

- Missionner le service communication de Vichy Communauté afin d'identifier la nature des besoins des communes (recours à un ou deux étudiants en stage)
- Constituer un groupe de travail spécifique pour cadrer les attentes en matière de communication et fixer les objectifs

- En 2022, un atelier de communication a été organisé, réunissant 12 communes du territoire, afin de leur présenter le service reprographie de Vichy Communauté et les outils et ressources disponibles en matière de communication. Les échanges ont également permis de recenser les pratiques des communes en matière de communication. La prochaine étape consiste à recenser les besoins des communes afin de dégager des propositions de partenariat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 9 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER
2023 - ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Date de décision: 23/02/2023

Date de réception de l'accusé 27/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 23FEV2023_9B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230223-23FEV2023_9B-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 9 B.pdf (99_DE-003-200071363-20230223-23FEV2023_9B-DE-1-1_1.pdf)